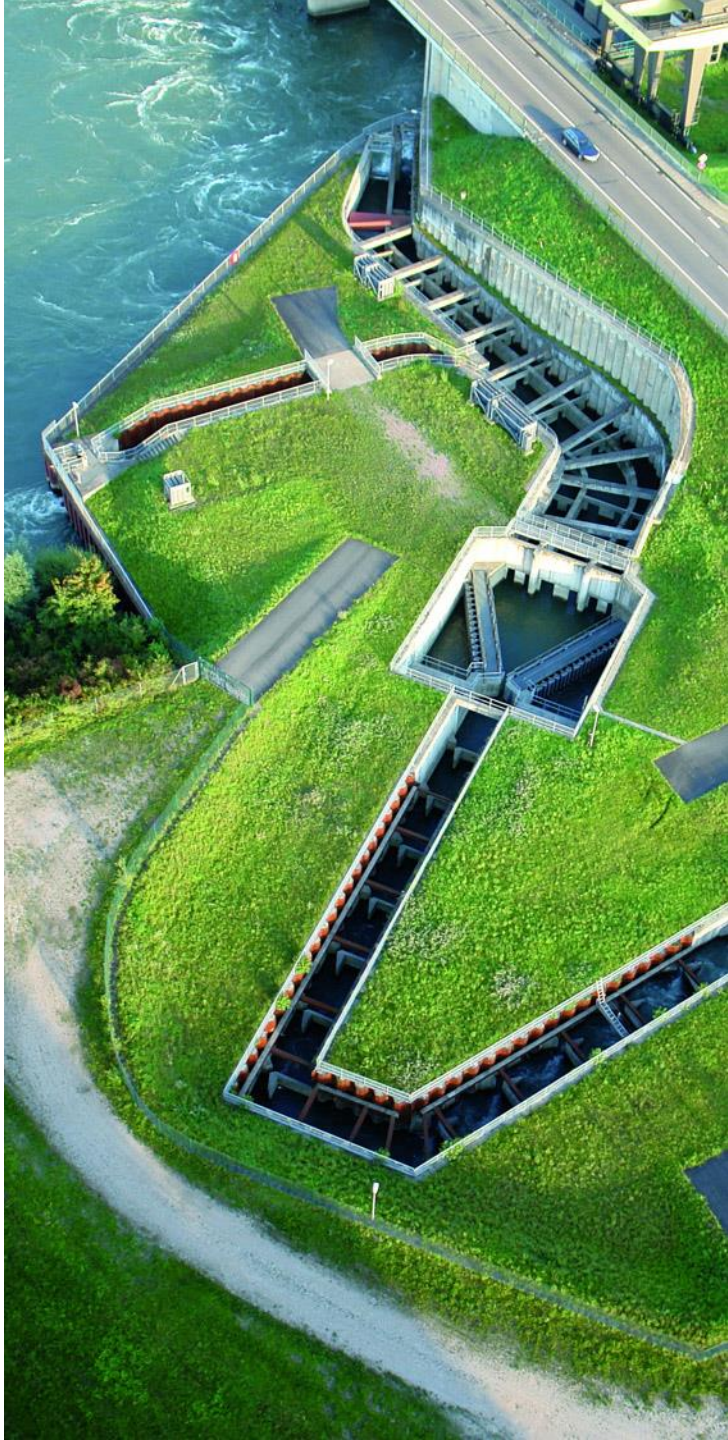
CONTRÔLE DU RÉALISÉ

MODÈLE CIBLE DE GOUVERNANCE

GT Contrôle du réalisé 17/12/2015



MÉTHODES DE CERTIFICATION - CIBLE

- **La gouvernance doit limiter les risques de manipulation et les surcoûts**
  - Validation in fine de la méthode de certification par un acteur tiers après proposition de l'OE
  - Estimation de la courbe de référence (Baseline) par un acteur tiers
  - Limitation des coûts de mise en œuvre
- **Catalogue de méthodes commun à tous les mécanismes de marché concernés**
  - Les règles doivent permettre l'introduction de nouvelles méthodes sur proposition des acteurs ou de RTE
  - Les méthodes doivent permettre de ne pas imposer de limitation de durée d'effacement a priori
    - C'est aux critères d'homologation par site qu'il revient de déterminer les effacements certifiables et non certifiables
- **Le choix de la méthode la plus performante doit être privilégié**
  - Ce qui nécessite des méthodes de certification additives au sein d'un même agrégat

MÉTHODES DE CERTIFICATION - CIBLE

- **Le critère d'homologation doit être le même quelles que soient les méthodes pour un mécanisme donné**
  - Un unique seuil de précision de la courbe de référence (MAPE)
  - Et un unique seuil de centrage de la courbe de référence (MPE) pour toutes les méthodes utilisées sur un même mécanisme
  - Les seuils d'homologation peuvent varier selon les mécanismes pour tenir compte de leurs spécificités
    - Ex : critère de x% pour le MA et de y% pour NEBEF

MERCI